

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Foire aux Livres

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La foire aux livres anciens s'est tenue à Lauga 2 les samedi 12 et dimanche 13 avril derniers. 36 bouquinistes sont venus de tout le Sud Ouest pour y exposer plus de 50 000 ouvrages. Elle a connu un succès populaire indéniable.

L'organisation de cette manifestation, que nous souhaitons bien entendu pérenniser et développer encore plus, est effectuée en grande partie par monsieur André Cadier, ancien libraire bayonnais, qui a assuré le commissariat en maintenant le contact tout au long de l'année avec les exposants et en préparant l'accueil sur place ainsi que l'organisation technique tout en exigeant une qualité des ouvrages présentés.

Il nous semble compte tenu de son implication tout au long de l'année pour entretenir les contacts dans cette manifestation, du rôle qu'il occupe et des frais qu'il engage personnellement de le dédommager de ses services et de lui attribuer une indemnité annuelle de 556 € brute.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette disposition et autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat à passer.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde ne prennent pas part au vote.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.